
Boîte à outils du créateur

Vous trouverez ici notre sélection d'acteurs de l'accompagnement à la création et leurs sites internet particulièrement utiles.

▪ Sites officiels sur la création-reprise

- Le site [BPI Création](#) est une mine d'or pour construire votre projet, vous pourrez notamment télécharger le « [guide pratique du créateur 2023](#) »
- Le site « [entreprendre.service-public.fr](#) », une autre mine d'or, très complémentaire avec le site de BPI création, il traite de tous les aspects de la vie de l'entreprise, de sa création à sa cessation.

▪ Construire votre projet, votre étude de marche, votre business plan

- Rendez-vous sur le site de la Banque Publique d'Investissement, BPI Création, créez gratuitement votre « [Pass Cap Créa](#) » pour construire votre projet en ligne.
- Rendez-vous sur le site de la Chambre de Commerce et d'Industrie, « [business-builder.cci.fr](#) »
- Rendez-vous sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA, « [votre parcours](#) »
- Rendez-vous sur le site dédié à la création d'entreprise du Crédit Agricole « [propulsebyca.fr](#) », le service est gratuit.

▪ Construire votre projet avec les acteurs de l'accompagnement

- [BGE Côte d'Azur](#)
- Chambre d'Agriculture Alpes-Maritimes, son [Point d'Accueil Installation](#) et [ses outils](#)
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, découvrez les « [5 jours pour entreprendre et toutes les autres solutions proposées](#) »
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA, découvrez les solutions « [pack premium, ma création d'entreprise et toutes les autres formations](#) »
- [France Active](#)
- [IRCE](#) (Institut Régional des Chefs d'Entreprise)
- [L'Ouvre-boîte](#), un dispositif des apprentis d'Auteuil, destiné au 18/30 ans.

- [Reflets](#)
 - Région SUD et son dispositif « [Mon Projet d'Entreprise](#) »
 - [Réseau Entreprendre](#)
-
- **Construire votre projet en couveuse ou en incubateur**
-
- [Créactive 06](#)
 - [Couveuse innovation](#)
 - [Incubateur Telecom Eurecom Sophia Antipolis](#)
 - [Incubateur PACA Est](#)
-
- **Faire appel à des experts**
-
- Les [Lundis des experts](#) d'Initiative Agglomération Sophia Antipolis : une fois par mois, IASA organise une rencontre entre ses membres, experts bénévoles (Avocats, Experts-Comptables, Assureurs, ...etc.) et les créateurs et chefs d'entreprise. Pour y participer, il convient d'envoyer un e-mail à initiative@agglo-casa.fr en précisant vos questions. En fonction de vos besoins, vous aurez accès gratuitement aux conseils de professionnels.
 - Le dispositif [business story](#) de l'Ordre des experts-comptables : 3 rendez-vous gratuits sur votre projet de création.
 - Un problème juridique ? La Clinique Juridique vous conseille gratuitement. Découvrez le dispositif sur cliniquejuridique-nice.fr.
-
- **Rechercher des aides et du financement**
-
- Chambre de Commerce et d'Industrie : les-aides.fr - [Guide en ligne national sur les aides aux entreprises](#)
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat : aides-entreprises.fr
 - Les solutions de [BPI FRANCE](#)
 - Le portail des entreprises de la Région SUD et sa rubrique [financement](#)
 - Le prêt d'honneur [Initiative Agglomération Sophia Antipolis](#), personnel, sans garantie, ni intérêt.
 - Le [Réseau Entreprendre Côte d'Azur](#)
 - [France Active Paca](#)
 - Les financements de l'[Adie](#) (Association pour le droit à l'initiative économique)

- Les financements de [Créa-sol](#) (Crédit Accompagnement Solidarité)
- Les aides dédiées aux femmes entrepreneuses sur « [economie.gouv.fr](#) »

▪ **Rechercher un local, un fonds, une entreprise**

- BPI France, [Bourse de la transmission](#)
- Chambre d'Agriculture Alpes-Maritimes, son [Point d'Accueil Installation](#)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA, « [identifier une entreprise à reprendre](#) »
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte Azur « [Bourse cession-reprise](#) »
- Si vous recherchez un local sur Antibes Juan-les-Pins, l'Office de Commerce et de l'Artisanat vous communiquera ses offres, au 04.92.90.53.88 ou officedecommerce@ville-antibes.fr

▪ **Immatriculer son entreprise via le guichet unique**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, toutes les créations d'entreprise, y compris en micro, doivent passer par ce site géré par l'INPI (Institut National de la Propriété intellectuelle) : « [formalites.entreprises.gouv.fr](#) ».

A noter, ce site permet de déclarer sa création, mais aussi d'effectuer des modifications, de déposer des documents ou de déclarer sa cessation d'activité.